



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL DE LA VILLE DE CAUSAPSCAL, tenue le 20 novembre 2017 à 20 h, à l'Hôtel de Ville au 1, rue Saint-Jacques Nord, sont présents :

Mesdames les conseillères Guylaine Boily et Odile Roy, messieurs les conseillers Denis Viel, Louis-Marie D'Anjou, Dave Robichaud et Gaëtan Gagné formant quorum sous la présidence de monsieur le maire André Fournier.

Sont aussi présents messieurs Laval Robichaud, directeur général, et Guylain Raymond, directeur des loisirs.

1- Ouverture

Monsieur le maire déclare la séance ouverte, le quorum étant atteint.

2- Adoption de l'ordre du jour

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Première période de questions
4. Adoption de la liste des comptes
5. Rapports divers
 - 5.1 Services municipaux
 - 5.2 Dossiers des élus
6. Déclaration des intérêts pécuniaires
7. Ventilation de l'Hôtel de Ville
8. Remplacement de la surfaceuse de l'aréna
9. Mise aux normes eau potable, décompte progressif
10. Autorisation d'une demande de subvention pour la bibliothèque
11. Ferme Philippe C. et Cécile T. Inc. – Carole Couture
12. Prolongation des services sur la rue Tremblay
13. PIIA pour Mme Marie-Pascale Lalonde pour ancien presbytère
14. Dérogation mineure de Ville de Causapscal/terrain de camping
15. Dérogation mineure de Clémence Turcotte
16. Proposition pour le centre sportif Gérard-Duchaine
17. Dons
18. Divers
 - 18.1 UMQ – quotes-parts pour le fonds garanti du regroupement
 - 18.2 Facture pour achat de livres et tablettes pour bibliothèque
 - 18.3 Entente Bipartite entre la commission et la ville (André)
 - 18.4 Paiement de l'étude géotechnique de GHD du mur rue Blanchard
 - 18.5 Projet de déplacement autour de l'église
 - 18.6 Participation à la mutuelle de prévention SST de L'UMQ
 - 18.7 Adoption du calendrier des séances du conseil 2018
 - 18.8 Vente de terrain à l'entreprise CÉDRICO
 - 18.9 Engagement à régulariser le domaine hydrique de la rivière Causapscal
19. Correspondance
20. Période de questions
21. Levée de la séance

2017-11-276

Madame la conseillère Guylaine Boily propose, appuyée par monsieur le conseiller Dave Robichaud, d'adopter l'ordre du jour en y ayant ajouté quelques points.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

3- Première période de questions

- Mme Marthe Gagnon Savard rapporte un problème à la lumière de l'intersection de la rue St-Jacques Nord et St-Jean-Baptiste, à l'effet que les automobilistes ne respectent pas le droit de passage des piétons lorsqu'ils tournent à droite sur le feu rouge.
- Mme Savard rapporte aussi la circulation d'autobus et de camion dans la côte St-Luc alors qu'il y a de jeunes piétons dans la rue (zone scolaire).

Le sujet est reporté à la prochaine réunion.

4- Adoption de la liste des comptes

2017-11-277

Monsieur le conseiller Denis Viel propose, appuyé par madame la conseillère Odile Roy, d'adopter la liste des comptes au montant de 86 078.87 \$ et d'en autoriser le paiement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

5- Rapports divers

5.1 Services municipaux

M. Guylain Raymond fait la lecture de son rapport d'activité.

5.2 Dossiers des élus

Aucune information pour le moment.

6- Déclaration des intérêts pécuniaires

Les conseillers remplissent et remettent leur déclaration.

7- Ventilation de l'Hôtel de Ville

ÉTANT DONNÉ QUE le chauffage à la biomasse dégage des poussières et particules néfastes pour la santé des travailleurs de l'Hôtel de Ville;

ÉTANT DONNÉ QUE la santé et la sécurité des travailleurs est une priorité pour le conseil de la ville.

2017-11-278

Monsieur le conseiller Denis Viel propose, appuyé par monsieur le conseiller Gaëtan Gagné, d'accepter la proposition de l'entreprise Décartecq, d'installer un système de ventilation permettant une ventilation adéquate, pour assainir le milieu de travail de l'Hôtel de Ville, au coût de 7 600.00 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

8- Remplacement de la surfaceuse de l'aréna

La surfaceuse de l'aréna est à remplacer et deux solutions sont envisagées; l'achat d'une machine neuve au coût de 100 000.00 \$ ou l'achat d'une usagée au montant de 40 000.00 \$. Étant donné qu'elle est toujours en fonction et que la municipalité a plusieurs investissements majeurs pour 2018, il est décidé de remettre la décision de ce remplacement.

- 2017-11-279 9- Mise aux normes eau potable, décompte progressif
Madame la conseillère Guylaine Boily propose, appuyée par monsieur le conseiller Dave Robichaud d'autoriser le paiement du décompte progressif sur les travaux complétés du projet de chloration de l'eau potable au montant de 376 406.43 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

- 2017-11-280 10- Autorisation d'une demande de subvention pour la bibliothèque
Madame la conseillère Odile Roy propose, appuyée par madame la conseillère Guylaine Boily, d'autoriser Mme Édith Ouellette à présenter une demande de subvention pour la bibliothèque au Fonds jeunesse CDJL.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

- 2017-11-281 11- Ferme Philippe C. et Cécile T. Inc. – Carole Couture
ENTENDU QUE la Ferme Philippe C. et Cécile T. Inc. – Carole Couture ont reçu le prix « Transfert au féminin » lors du 10^e gala reconnaissance « Coup de cœur » du Bas-Saint-Laurent.
- 2017-11-281 Monsieur le conseiller Dave Robichaud propose, appuyé par monsieur le conseiller Denis Viel, d'autoriser l'achat d'un espace publicitaire au montant de 175.00 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

- 2017-11-282 12- Prolongation des services sur la rue Tremblay
Étant donné les coûts reliés à cette demande et la disponibilité de plusieurs terrains vacants dans la municipalité, il est discuté de ne pas investir dans ce projet.
- 2017-11-282 13- PIIA pour Mme Marie-Pascale Lalonde pour ancien presbytère
Madame la conseillère Guylaine Boily propose, appuyée par madame la conseillère Odile Roy, d'approuver le PIIA pour l'aménagement paysager du 100, place de l'Église (ancien presbytère).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

- 2017-11-283 14- Dérogation mineure de Ville de Causapscal/terrain de camping
Monsieur le conseiller Gaëtan Gagné propose, appuyé par monsieur le conseiller Louis-Marie D'Anjou de permettre :
- Que des bâtiments d'usage récréation III, Activité de plein air, empiète dans la marge de recul avant qui est de 8,00 m;
 - Que des bâtiments d'usage récréation III, Activité de plein air, empiète dans la marge de recul arrière qui est de 8,00 m.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

15- Dérogation mineure de Clémence Turcotte

2017-11-284

Madame la conseillère Guylaine Boily propose, appuyée par monsieur le conseiller Dave Robichaud de permettre qu'un bâtiment principal empiète de 2,65 m dans la marge de recul arrière qui est de 6,00 m.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

16- Proposition pour le centre sportif Gérard-Duchaine

2017-11-285

Madame la conseillère Odile Roy propose, appuyée par monsieur le conseiller Denis Viel d'autoriser Guylain Raymond à faire fabriquer une plaque commémorative au nom de Gérard-Duchaine qui sera placée à l'entrée de l'aréna, ainsi qu'une plaque à installer près de l'effigie de l'original expliquant ce que représente cet animal pour la région.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

17- Dons

2017-11-286

Monsieur le conseiller Dave Robichaud propose, appuyé par madame la conseillère Guylaine Boily, de verser les dons suivants :

- 200.00 \$ pour la campagne de financement de la Seigneurie Mon Toit.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

18- Divers

18.1 UMQ – quotes-parts pour le fonds garanti du regroupement

Cette facture est déjà dans la liste des comptes présentée en début de séance.

18.2 Facture pour achat de livres et tablettes pour la bibliothèque

2017-11-287

Monsieur le conseiller Gaëtan Gagné propose, appuyé par madame la conseillère Guylaine Boily, de payer les facture d'achat de livres et de tablettes pour la bibliothèque municipale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18.3 Entente Bipartite entre la commission et la ville (André)

2017-11-288

Dans le cadre de l'entente Bipartite, monsieur le conseiller Louis-Marie D'Anjou propose, appuyé par monsieur le conseiller Denis Viel, d'autoriser le paiement des frais d'ingénierie, commandés par la commission de développement pour les futurs jeux d'eau et les frais reliés aux capsules sur le patrimoine du saumon.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2017-11-289 18.4 Paiement de l'étude géotechnique de GHD du mur rue Blanchard
Monsieur le conseiller Dave Robichaud propose, appuyé par monsieur le conseiller Gaëtan Gagné, de payer les coûts reliés à cette étude de la firme GHD, nécessaire au projet de réfection du mur de soutènement de la rue Blanchard, au coût de 8 335.69 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2017-11-290 18.5 Projet de déplacement autour de l'église
Monsieur le conseiller Denis Viel propose, appuyé par madame la conseillère Odile Roy, d'autoriser madame Véronique Bouillon de la MRC de La Matapédia, à produire et à déposer une demande d'aide financière, dans le cadre du fond de la sécurité routière, concernant le projet en rubrique, et d'autoriser le directeur de la ville à signer les documents nécessaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18.6 Participation à la mutuelle de prévention SST de l'UMQ
ATTENDU QUE deux Mutuelles de prévention en santé et sécurité du travail (ci-après les Mutuelles) seront mises sur pied par l'UMQ en vertu de l'article 284.2 de la *Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles*;
ATTENDU QUE la Municipalité désire profiter des avantages en adhérant à l'une ou l'autre des Mutuelles réservées exclusivement aux membres de l'UMQ;
ATTENDU QUE le classement et la participation à l'une ou l'autre des Mutuelles de l'UMQ est établi en prenant en compte les données disponibles au Guichet de la CNESST au 31 juillet de l'année du dépôt;
ATTENDU QUE l'adhésion à une Mutuelle permet à la Municipalité d'améliorer son système de gestion ainsi que sa performance en santé et sécurité du travail;
ATTENDU QUE la Municipalité participe déjà aux services offerts en santé et sécurité du travail par l'UMQ;
ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) pour retenir, via un premier appel d'offres les services professionnels d'une firme d'actuares et dans un deuxième appel d'offres un consultant pour la gestion des Mutuelles, distinct de la firme d'actuares;
ATTENDU QUE les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ de telles ententes;
ATTENDU QUE conformément à la loi, l'UMQ procédera à deux appels d'offres publics pour octroyer les contrats;
ATTENDU QUE l'UMQ prévoit lancer ces appels d'offres en 2018.

2017-11-291

Monsieur le conseiller Dave Robichaud propose, appuyé par madame la conseillère Guylaine Boily :

QUE la Municipalité confirme son adhésion à l'une des Mutuelles et s'engage à compléter pour l'UMQ, dans les délais fixés, toute documentation nécessaire à son adhésion à l'une des Mutuelles;

QUE la Municipalité confirme son adhésion aux deux regroupements de l'UMQ pour retenir les services professionnels d'actuaire et d'un consultant pour la gestion des Mutuelles et confie à l'UMQ le processus menant à l'adjudication des deux contrats;

QUE deux contrats d'une durée de trois (3) ans plus deux années d'option, une année à la fois, pourront être octroyés par l'UMQ selon les termes prévus aux documents d'appel d'offres et de la loi applicable;

QUE la Municipalité s'engage à respecter les termes et conditions desdits contrats comme si elle avait contracté directement avec les fournisseurs à qui les contrats seront adjugés;

QUE la Municipalité s'engage à payer annuellement, à l'UMQ, les frais de gestion de 0,04\$/100\$ de masse salariale assurable à la CNESST pour sa participation à l'une des Mutuelles de prévention.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18.7 Adoption du calendrier des séances du conseil 2018

Le calendrier est soumis au conseil et il est demandé de remettre la décision à la prochaine réunion.

18.8 Vente de terrain à l'entreprise Cedrico

ENTENDU QUE lors de la réunion du 16 octobre 2017, il y a eu une résolution autorisant la vente d'un terrain d'approximativement 700 000 pieds carrés à l'entreprise Cedrico;

ÉTANT DONNÉ QUE lors de la confection du certificat de localisation, il a eu entente entre les parties sur la surface du terrain, qui s'établit à 838 853 pieds carrés.

2017-11-292

Madame la conseillère Guylaine Boily propose, appuyée par monsieur le conseiller Dave Robichaud, d'accepter de vendre le terrain aux dimensions mentionnées dans le certificat de localisation, pour la somme de 0.10 \$ le pied carré, et d'autoriser le maire et le directeur général de la Ville de Causapscal à signer tous les documents requis pour donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18.9 Engagement à régulariser le domaine hydrique de la rivière Causapscal

ÉTANT DONNÉ QU'un enrochement longeant le mur de protection de la rue Blanchard devra être aménagé au pied du mur en guise de stabilisation supplémentaire;

ÉTANT DONNÉ QUE comme il y a de fortes chances que le lit de la rivière Causapscal soit de tenure publique dans le secteur des travaux et que l'enrochement débordera au-delà du terrain riverain, il y aura un empiètement dans le domaine hydrique de l'État (synonyme : domaine hydrique public);

ÉTANT DONNÉ QUE dans une telle situation, la *Direction de la gestion du domaine hydrique de l'État* (DGDHÉ) du ministère de l'Environnement du Québec doit être avisée de la situation, qui émettra, au besoin, un permis ou un droit d'occupation moyennant certains frais (prix au mètre carré);

ÉTANT DONNÉ QUE la Ville de Causapscal doit s'engager à régulariser la situation d'empiètement auprès de la DGDHÉ, et que cet engagement doit être joint à la demande environnementale qui sera déposée au MDDELCC;

ÉTANT DONNÉ QUE la Ville est dans l'obligation d'agir pour obtenir les autorisations nécessaires à la réalisation du projet de réfection du mur de la rue Blanchard.

2017-11-293

Madame la conseillère Odile Roy propose, appuyée par monsieur le conseiller Louis-Marie D'Anjou, de confirmer l'engagement de la ville de Causapscal à régulariser l'occupation du domaine hydrique public dans le cadre du projet de stabilisation de la berge de la rue Blanchard.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

19- Correspondance

La correspondance est lue aux conseillers.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20- Période de questions

De l'information est fournie aux gens présents sur les avantages de la biomasse comme moyen de chauffage à la municipalité.

21- Levée de la séance

2017-11-294

Madame la conseillère Guylaine Boily propose, appuyée par monsieur le conseiller Louis-Marie D'Anjou, de lever la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

André Fournier, maire

Laval Robichaud, directeur général et
secrétaire-trésorier